



Le Maire de SAINT-CYR-EN-VAL

A

Mesdames, Messieurs les élus
Adjoints au maire
Conseillers municipaux délégués
Conseillers municipaux

À Saint-Cyr-en-Val, affiché le **31 AOUT 2022**

Dossier suivi par le Secrétariat Général

 sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02.38.76.66.29

Objet : Convocation et ordre du jour à la séance du conseil municipal –5 Septembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le Lundi 5 septembre 2022 à 18h15.**

En application de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques. Le public est donc autorisé à y assister.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L2122-22 et 23 du code général des collectivités territoriales) ;

ADMINISTRATION GENERALE

4. Avis à émettre sur le projet de Programme Local de l'Habitat 4 (rapporteur M Vasselon)
5. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal (rapporteur M le Maire)
6. Adoption du règlement de la Commission d'Appels d'Offres (rapporteur M le Maire)
7. Approbation des modifications des statuts du comité de jumelage (rapporteur M Nicoulaud)
8. Maintien des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués (rapporteur M le Maire)

RESSOURCES HUMAINES

9. Mandat du CDG 45 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire (rapporteur M le Maire)

10. Recrutement de vacataires entretien et restauration-année 2021-2022- prolongement (rapporteur M le Maire)

FINANCES

11. Approbation d'une convention relative au reversement d'une subvention par l'association US Saint Cyr en Val Tennis (rapporteur M Vasselon)

INFORMATIONS

QUESTIONS ORALES

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Vincent MICHAUT

